MAIRIE
DE
BREIL-SUR-ROYA
ALPES-MARITIMES

« Station verte de vacances »

OBJET :

V/Réf. :

N/Réf. :

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du mercredi 15 juin 2016

Le Conseil Municipal ordinaire de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 15 juin 2016 à 18H00 sous la présidence de Monsieur André IPERT Maire de Breil sur Roya.

Etaient présents : M. André IPERT Maire, M. Mario AMERIO 1er Adjoint, Mme Laurence FORESTIER Adjointe, M. Pippo OLIVERI Adjoint, Mme Renée GIORDANO Adjointe, M. Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal, Mme Angèle VERAN Conseillère Municipale, Mme Sylvia GOSSMANN Conseillère Municipale, Mme Bernadette CAUDRON Conseillère Municipale, M. Abid BOUKHADRA Conseiller Municipal, Mme Gisèle COTTALORDA Conseillère Municipale, M. Jean-Marie MINOTTO Conseiller Municipal, Mme Christelle ABIDOS Conseillère Municipale, M. Michel BRAUN Conseiller Municipal, M. Joseph REY Conseiller Municipal, M. Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal.

Etaient absents-excusés : M. Michel MASSEGLIA Adjoint donne procuration à M. André IPERT Maire, Mme Marie-Lou ALLAVENA Conseillère Municipale donne procuration à M. Joseph REY Conseiller Municipal, Mme Danielle GASTALDI Conseillère Municipale.

Secrétaire de séance : Mme Christelle ABIDOS Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire, remercie le public de sa présence et ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal à 18H00.

Appel des présents par **Mme Christelle ABIDOS** Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire, donne lecture aux membres du Conseil de la liste des Décisions valant délibérations.

29, boulevard Rouvier - B.P. 10 - 06540 BREIL-SUR-ROYA - Tél. : 04 93 04 99 99 -Fax : 04 93 04 99 70
Site web : www.ville-breil-sur-roya.fr

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

1	08/04/2016	**Convention de location d'un appartement à Madame Isabelle CATRY, agent hospitalier.** La convention est établie pour la location d'un appartement sis 394 route Saint Pierre, pour un montant de 350 euros par mois charges comprises, à compter du 1er mai 2016 pour une durée de 1 an renouvelable.
2	22/04/2016	**Convention de location d'un appartement à Monsieur Grégory IMBERT, agent communal.** La convention est établie pour la location d'un appartement sis 4 chemin des Oliviers, pour un montant de 330 euros par mois charges comprises, à compter du 22 avril jusqu'au 18 mai, date de la période d'essai de l'agent et sera reconduite jusqu'au 18 octobre 2016, fin du contrat d'embauche.
3	25/04/2016	**Avenant à la décision datant du 1er septembre 2015 pour l'instauration d'une régie unique Pôle Enfance Jeunesse.** L'avenant met fin à la régie unique à compter du 30 avril 2016.
4	26/04/2016	**Avenant à la décision datant du 1er avril 2010 pour l'instauration d'une régie pour le Camping Municipal Azur et Merveilles.** L'avenant met fin à la régie du Camping Municipal à compter du 31 décembre 2015.
5	26/04/2016	**Convention de Délégation de Service Public du Camping Azur et Merveilles de Breil sur Roya.** La convention de DSP du Camping est établie avec la Société DIMELIA représentée par Mme Estelle GIORDANO à compter du 26 avril 2016 pour une durée de 3 ans renouvelable 10 ans par tacite reconduction.
6	30/04/2016	**Avenant à la décision d'une convention de location d'un appartement à Mme Nacera BOUALEM.** L'avenant met fin à la location d'un appartement sis 4 chemin des Oliviers à Mme Nacera Boualem à compter du 1er mai 2016.
7	02/05/2016	**Avenant à la décision de convention de Délégation de Service Public du Camping Azur et Merveille.** L'avenant modifie l'Article 1 de la convention comme suit : la ville de Breil est propriétaire du terrain de camping Azur et Merveilles situé 650 Promenade Georges Clémenceau cadastré J 635.
8	09/05/2016	**Convention de location de terrains communaux à Monsieur André CARENCO.** La convention est établie pour la location d'une parcelle de terre cultivable cadastrée D 426 d'une superficie d'environ 150 m² à M. André CARENCO domicilié 22 rue Pasteur à Breil sur Roya.

9	**09/05/2016**	**Convention de location de terrains communaux à Monsieur Pascal WALKOWIACK et Madame Marylène JULIAN.** La convention est établie pour la location d'une parcelle de terre cultivable cadastrée D 425 d'une superficie d'environ 300 m² à M. Pascal WALKOWIACK et Mme Marylène JULIAN, domiciliés 96 rue de Turin à Breil sur Roya.
10	**09/05/2016**	**Convention de location de terrains communaux à Monsieur Amédée DI SEGNI.** La convention est établie pour la location d'une parcelle de terre cultivable cadastrée D 426 d'une superficie d'environ 150 m² à M. Amédée DI SEGNI domicilié 3 Montée des Bugadières à Breil sur Roya.
11	**09/05/2016**	**Convention de location de terrains communaux à Monsieur Pierre BIDART CAMPISTRON.** La convention est établie pour la location d'une parcelle de terre cultivable cadastrée D 427 d'une superficie d'environ 700 m² à M. Pierre BIDART CAMPISTRON domicilié 13 rue Pasteur à Breil sur Roya.
12	**09/05/2016**	**Convention de location de terrains communaux à Madame Patricia HOUDAYER.** La convention est établie pour la location d'une parcelle de terre cultivable cadastrée D 428 d'une superficie d'environ 170 m² à Mme Patricia HOUDAYER domicilié 46 rue Ciappera à Breil sur Roya.
13	**19/05/2016**	**Avenant à la décision d'une convention de location de pâturages à Monsieur Georges GIORDANO, éleveur.** L'avenant met fin à la convention pluriannuelle de pâturages avec M. Georges GIORDANO, éleveur, domicilié à Saint-Dalmas de Tende, quartier Bénonia, à compter du 31 décembre 2015.
14	**19/05/2016**	**Convention de location de pâturages à Madame Céline Weber épouse Giordano, éleveuse.** La convention pluriannuelle est établie pour la location de pâturages à Mme Weber épouse Giordano Céline, éleveuse, domiciliée à Saint Dalmas de Tende, quartier Bénonia, pour un montant de 38,00 € par an et 10,00 € de frais administratifs. La convention est consentie pour une durée de 9 ans à compter du 1er janvier 2016.

Approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril.

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2016.

Approuvé à l'unanimité

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1. Convention Office National des Forêts – M. Quint

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme Angèle VERAN** Conseillère Municipale déléguée à l'urbanisme qui explique que la forêt communale de Breil sur Roya s'étend sur une superficie de 1462.92 ha relevant du régime forestier. Ce cadre permet à la commune d'être aidée en matière de gestion, de surveillance, de protection et de conservation de la forêt sur le long terme.

Dans le cadre d'un projet de réaménagement de l'entrée du hameau de Piène-Haute, **Mme Angèle VERAN** explique au Conseil Municipal la nécessité de distraire du régime forestier une partie de la parcelle cadastrale N° 0726 Section N, lieudit Piène-Haute pour une surface de 6ha 89a.

Cette parcelle est actuellement louée par l'ONF à M. Alan Quint, éleveur, qui ne pourra plus y accéder. Il devra contourner la parcelle avec son troupeau pour se rendre sur les terrains qu'il loue et respecter ainsi le périmètre de sécurité des réservoirs qui s'y trouvent.
La surface totale de la nouvelle forêt communale bénéficiant du régime forestier sera alors portée à 1456.03 ha.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette distraction permettant d'abonder les parcelles communales pour le Plan Local d'Urbanisme, en cours d'élaboration.

Approuvé à l'unanimité.

2. Mise en vente du 35 rue Pasteur.

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme Angèle VERAN** Conseillère Municipale déléguée à l'urbanisme qui propose de mettre en vente le bien situé 35 rue Pasteur, estimé par les domaines entre 10 000 et 15 000 €.
Ce bien est en très mauvais état et comprend un sous-sol, un rez-de-chaussée, dont la dalle est effondrée et deux étages. Une pièce située au deuxième étage appartenant à un particulier empiète sur ce bien et le grenier est en copropriété.
Les propriétaires sont prêts à vendre la pièce du 2ème étage mais pas le grenier.

Mme Angèle VERAN demande aux membres du Conseil Municipal leur accord pour faire la publicité du bien situé 35 rue Pasteur pour une vente à l'amiable, avec une mise à prix de 7 000 € et l'obligation au futur propriétaire d'effectuer les travaux nécessaires.

Approuvé à l'unanimité.

3. Servitude de passage quartier San Gerolamo – parcelle M 314

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme Angèle VERAN** Conseillère Municipale déléguée à l'urbanisme qui explique qu'en raison de la vente de la parcelle 0318 section M, située sur la route entre Piène-Haute et Sospel et appartenant au Crédit Agricole, il y a lieu de consentir la servitude de passage sur la route d'accès cadastrée 0314 section M appartenant à la commune.

Mme Angèle VERAN propose à **Mme Bernadette CAUDRON** Conseillère Municipale déléguée de Piène-Haute de se rapprocher des propriétaires riverains de la parcelle 0314 section M pour savoir s'ils souhaitent aussi cette servitude de passage.
L'acte précisera que l'entretien de la piste sera à la charge des usagers.

Approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande que le Conseil Municipal délibère sur le projet de division de la parcelle C 514 établi par un géomètre. La commune projette de vendre une partie de cette parcelle évaluée par les Domaines à 21 000 € et la parcelle C 514 pour un montant de 62 600€.

Mme Angèle VERAN ajoute qu'il faudra consentir une servitude de passage car la route est communale. D'éventuels acquéreurs sont intéressés par ces parcelles et sont prêts à les acheter au prix estimé par les Domaines.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter ce projet de division de parcelle établi par le Géomètre.

Approuvé à l'unanimité.

4. Versement de subvention pour ravalement de façade.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder au paiement d'une subvention pour le ravalement de la façade de la copropriété sise 47 rue Pasteur cadastrée N°564 section E pour un montant de 6 900.00 € sur les crédits inscrits à l'article 6572 du budget primitif 2016.

5. Mutualisation des Services avec la CARF.

Monsieur le Maire rappelle que le projet de mutualisation des services s'inscrit dans la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 8 août 2015.
Il s'agit d'établir une coopération entre la CARF et ses communes membres pour renforcer la solidarité intercommunale, améliorer le service aux habitants tout en bonifiant la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) attribuée à la CARF.
Le projet doit être transmis pour avis aux Conseils Municipaux avant le 21 juin 2016.
Au niveau des personnels, la mutualisation facilitera l'évolution professionnelle des agents.

Monsieur le Maire précise que la mutualisation des services n'est pas obligatoire et que la commune choisit ce qu'elle veut mutualiser et à quel moment.
Certains services sont déjà mutualisés :

- le service des Droits du sol
- 1 groupement de commande publique pour la fourniture d'électricité (compteurs jaunes)

Au 1er janvier 2017, la compétence Promotion Touristique sera transférée à la CARF qui la délèguera à la ville de Menton.
Ces mutualisations se feront sous forme de convention.

M. Gilbert COTTALORDA alerte le Conseil Municipal sur la sur la perte d'autonomie progressive de la commune au bénéfice de la CARF.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur le principe de mutualisation des services.

Approuvé à l'unanimité.

6. Décisions Modificatives – budget principal

Monsieur le Maire présente les Décisions Modificatives du budget principal N°1 et 2 et de la crèche (pièces jointes n°1, 2 et 3).

Approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe également les membres du Conseil que le montant des impayés, tous budgets confondus, s'élève à environ 250 000 € (loyers, factures d'eau et d'assainissement, cantine, accueil de loisir et crèche).
Le Trésor Public a mis en place une procédure pour recouvrer ces sommes.

7. Décisions Modificatives – budget Eau et Assainissement

Monsieur le Maire présente la Décision Modificative Budgétaire du budget Eau et Assainissement N°1 (pièce jointe 4).

Approuvé à l'unanimité.

8. Décisions Modificatives – budget Camping

Monsieur le Maire présente la Décision Modificative Budgétaire du budget Camping N°1 (pièce jointe 5).

Approuvé à l'unanimité.

9. Subvention d'équilibre – budget camping

Monsieur le Maire informe qu'il convient d'attribuer une subvention d'équilibre à la section fonctionnement du Budget du Camping pour l'année 2016 afin de lisser les contraintes de gestion et de trésorerie du Camping.
La somme de 1 225,00 € est allouée au budget du Camping.

Approuvé à l'unanimité.

10. Admissions en non-valeur

- Budget Principal :
  Sur proposition de Madame CALDERARI Marie, Receveur Municipal, par courrier explicatif en date du 31 Mai 2016, il y a lieu d'admettre en non-valeur les titres de recettes concernant diverses créances pour un montant total de 1 968.37 € correspondant à des factures de cantines et d'accueil de loisirs impayées.

- Budget Eau et Assainissement :
  Sur proposition de Madame CALDERARI Marie Receveur Municipal par courrier explicatif en date du 10 juin 2016 il y a lieu d'admettre en non-valeur les titres de recettes concernant diverses créances pour un montant total de 1 666,22 € correspondant à des factures d'eau et d'assainissement impayées.

Approuvé à l'unanimité.

11. Dotation cantonale pour la voirie

Monsieur le Maire propose de voter le programme de voirie pour l'année 2016 pour un montant de 114 063.00 € HT (136 875.60 € TTC) dont 90 673.00 € de dotation cantonale.
Certains travaux ont déjà été faits : ralentisseurs, trottoir à l'entrée du village. La réfection du mur de la Maglia sera faite à l'automne pour ne pas gêner, entre autres, l'activité des entreprises d'Eau Vive.

Approuvé à l'unanimité.

12. Avenant au règlement de l'eau potable et de l'assainissement

Suite à l'évolution de la gestion du service de l'Eau et de l'Assainissement, il convient d'approuver les avenants aux règlements intérieurs de l'eau potable et du service assainissement.

Ces règlements datent du 30 janvier 2014 et les avenants ont été faits en concertation avec le 1er Adjoint, M. Mario AMERIO, les agents du Service Technique en charge de l'Eau et de l'Assainissement et la Secrétaire Générale de Mairie.

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant au règlement intérieur de l'eau potable.

M. Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal pense que l'Article 6 n'est pas cohérent et demande que la commune soit responsable du matériel posé sur la conduite principale.

Monsieur le Maire répond que le cas s'étant présenté récemment, la commune a dû payer une réparation qui incombait au propriétaire.

L'avenant au règlement intérieur de l'eau potable est **approuvé à l'unanimité**.

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant au règlement intérieur du service assainissement.

M. Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal demande que soit retirée une partie de la phrase du 1er paragraphe de l'Article 2 : « ou de l'incorporation d'un réseau pluvial ».

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver le règlement avec la modification de l'Article 2.

Approuvé à l'unanimité.

13. Règlements du Pôle Jeunesse et Sports et de la Cantine

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Pippo OLIVERI**, Adjoint au CCAS, crèche, ALSH et écoles, qui précise que les modifications des règlements intérieurs concernent uniquement les modalités de paiement des factures. Auparavant, les parents payaient les factures au Régisseur du Pôle petite enfance alors qu'ils doivent maintenant payer au Trésor Public. Ces modalités permettent à la Perception de recouvrer les sommes plus rapidement compte tenu du montant élevé des impayés de la cantine, garderie et accueil de loisirs.

M. Pippo OLIVERI précise que « les Copains d'abord » sera désormais le nom utilisé pour le groupe des grands.

M. Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal n'est pas d'accord avec l'Article 2 du règlement de restauration scolaire : les enfants dont les parents ne travaillent pas ne peuvent inscrire leurs enfants qu'occasionnellement et au maximum 2 jours par semaine. Il trouve ce principe discriminant et que cela n'aide pas les parents déjà en difficulté.

Mme Sylvia Gossmann Conseillère Municipale demande si c'est par manque de place et quelle est la capacité d'accueil du réfectoire.

M. Pippo OLIVERI Adjoint répond que la capacité du réfectoire du Collège l'Eau Vive est de 80 enfants sous la responsabilité du Principal du Collège.
Il rappelle également que l'Article 2 n'est pas nouveau, ces règles sont les mêmes depuis plusieurs années. Il est important de les faire appliquer afin de respecter la convention prise avec le Collège qui accueille les enfants.

M. Michel BRAUN Conseiller Municipal suggère que les enfants dont les parents ne travaillent pas soient acceptés plus de 2 jours par semaine si la capacité le permet et s'il y a un motif valable.

Monsieur le Maire répond qu'on ne peut faire du « cas par cas », des règles doivent être mises en place et respectées par les parents. En cas de problème, une solution sera trouvée dans la mesure du possible.

M. Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal trouve anormal de refuser les enfants de moins de 3 ans à la cantine.

M. Pippo OLIVERI Adjoint répond que la règle a été ainsi fixée car elle engage la responsabilité du Maire et du Principal du Collège qui accueille les enfants. Il est impératif que les effectifs de la crèche soient maintenus pour qu'elle puisse assurer ses services de façon optimale.

Mme Sylvia Gossmann Conseillère Municipale demande si les enfants peuvent être alors accueillis par la crèche jusqu'aux 3 ans de l'enfant et s'ils peuvent ensuite intégrer l'école en cours d'année.

M. Pippo OLIVERI Adjoint répond que ces problèmes n'ont jamais été posés par les parents, qui ont toujours trouvé des solutions. Il n'y a donc pas lieu de créer des polémiques inutiles.

Concernant le paiement, **M. Gilbert COTTALORDA** Conseiller Municipal ne trouve pas pratique que les parents soient obligés de se rendre au Trésor Public pour payer.
De plus, en cas de non-paiement, il est précisé dans le règlement que les enfants ne seront plus acceptés dans les services périscolaires jusqu'à la régularisation du paiement, ce qu'il trouve inadmissible.

Mme Laurence FORESTIER Adjointe répond que les problèmes de paiement sont récurrents et en tant que responsable d'une structure de petite enfance, les règles sont les mêmes concernant l'exclusion des enfants dont les parents ne payent pas.

Mme Gisèle COTTALORDA Conseillère Municipale ajoute que cela a été inscrit dans le règlement à la demande de Mme Marie Calderari, receveur Municipal, en raison du trop grand nombre d'impayés des factures de cantine et périscolaire (environ 100 000 €). Il s'agit de mettre les parents devant leur responsabilité.

M. Pippo OLIVERI Adjoint rappelle que le paiement peut se faire par virement bancaire ou peut être déposé dans la boite aux lettres du Trésor Public.

M. Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal demande que le terme de « Régisseur » soit enlevé du Règlement de la Restauration scolaire (page 3).

Monsieur le Maire propose la modification suivante : « toute réclamation concernant la facturation devra se faire auprès du Pôle Jeunesse et Sports » et demande aux membres du Conseil Municipal de voter ce Règlement.

Vote :

- 2 personnes ne participent pas au vote (MM. Gilbert COTTALORDA et Jean-Pierre BEGHELLI).
- 6 abstentions (Mmes Sylvia GOSSMANN, Bernadette CAUDRON, Marie-Lou ALLAVENA et MM. Jean-Marie MINOTTO, Joseph REY, Michel BRAUN).
- 10 votes pour.

14. Modification du tableau des effectifs

Suite à la saisine de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion 06 qui a émis un avis favorable, **Monsieur le Maire** propose la création des postes suivants :

- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe pour avancement de grade (Mme Adèle FERRI et Mme Nelly GUIDA)
- 1 poste d'adjoint technique de 1ère classe pour avancement de grade (M. Marcel TORRACA).
- 1 poste de technicien principal de 2ème classe pour avancement de grade M. Philippe ROY).

Approuvé à l'unanimité.

15. Informations diverses

- **Monsieur le Maire** informe le Conseil que la piscine sera ouverte à compter du vendredi 17 juin jusqu'au 15 septembre 2016, du mardi au samedi de 12h à 19h.
  Un tarif de 1.50 € pour les campeurs est mis en place et la piscine est gratuite pour les enfants de moins de 6 ans.
  Les utilisateurs devront solder les arriérés des cartes temps avant la fermeture de septembre, ils peuvent en faire bénéficier leurs proches.
  Un seul maître-nageur a été recruté, ce qui explique les 2 jours de fermeture hebdomadaire.

  M. Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal souhaite savoir si la CARF a accepté la demande de subvention exceptionnelle pour le fonctionnement de la piscine.

  Monsieur le Maire n'a pas encore de réponse officielle.

- Concernant le **PPRN-Mouvements de terrains**, dans son ordonnance du 10 juin 2016, le Tribunal Administratif de Nice a retiré une partie significative du vieux village de la zone inconstructible R*. La commune a un délai de 2 mois pour faire appel.
  Monsieur le Maire souhaite se rapprocher de la DDTM pour essayer de trouver une solution au problème de l'Isola et des Tuileries.
  Une réunion publique sur les études hydrogéologiques et géotechniques du vieux village de Breil se tiendra le vendredi 24 juin 2016 en présence de Mme la Sous-Préfète Nice-Montagne, la DDTM, le Conseil Départemental des Alpes Maritimes et les 2 bureaux d'études concernés.

- **Monsieur le Maire** donne lecture au Conseillers municipaux d'une motion sur les migrants, dans laquelle il est demandé aux autorités compétentes (Etat Français et Instances européennes) d'agir face à la situation dont sont témoins les habitants de la vallée de la Roya. (Pièce jointe n°6)

  M. Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal demande que cette motion soit supprimée car elle n'a pas lieu d'être en Conseil Municipal.

Mme Laurence FORESTIER Adjointe ne souhaite pas se prononcer sur cette motion car elle estime que c'est à l'Etat et au niveau International que la situation doit être gérée. Elle donne lecture d'un texte explicitant son abstention et demande qu'il soit ajouté au PV. (Pièce jointe N° 7)

M. Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal demande s'il est question d'accueillir des migrants à Breil.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas ce qui est écrit dans la motion proposée aux Conseillers Municipaux.

Mme Bernadette Caudron Conseillère Municipale souhaite que soit instauré un débat sur la question des migrants et savoir quelles sont les intentions de la commune face à cette situation.

Vote :

- 1 personne ne participe pas au vote (M. Jean-Pierre BEGHELLI).
- 1 abstention (Mme Laurence FORESTIER).
- 16 votes pour.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur André IPERT Maire, remercie l'assemblée et clôture la séance à 21H30.

André IPERT

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA 06540

Maire de Breil sur Roya

Pièce Jointe N° 1

06023 Code INSEE	COMMUNE de BREIL sur ROYA BUDGET PRINCIPAL	DM n°1 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60632 : Fournitures de petit équipement	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615221 : Entretien et réparations bâtiments publics	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**0.00 €**	**12 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	25 160.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	**25 160.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-657364 : SPIC	0.00 €	1 225.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**0.00 €**	**3 225.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	6 935.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	**0.00 €**	**6 935.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	**0.00 €**	**3 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**25 160.00 €**	**25 160.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total Général		**0.00 €**		**0.00 €**

(1) y compris les restes à réaliser

Pièce Jointe N°2

06023 Code INSEE	COMMUNE de BREIL sur ROYA BUDGET PRINCIPAL	DM n°2 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE SECTION INVESTISS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1323-619 : GROSSES REPARATIONS PISCINE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	22 275.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**22 275.00 €**
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	22 275.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	**0.00 €**	**22 275.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**0.00 €**	**5 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-2315-619 : GROSSES REPARATIONS PISCINE	41 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-620 : VOIRIE 2014 -2019	0.00 €	21 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-631 : GROSSES REPARATIONS PISTES	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**41 000.00 €**	**36 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	**41 000.00 €**	**63 275.00 €**	**0.00 €**	**22 275.00 €**
Total Général		**22 275.00 €**		**22 275.00 €**

(1) y compris les restes à réaliser

Pièce Jointe N°3

06023 Code INSEE	COMMUNE de BREIL sur ROYA CRECHE	DM n°1 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE CRECHE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-168741 : Communes membres du GFP	0.00 €	738.86 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	**0.00 €**	**738.86 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-2315-102 : INSTALLATION AUVENT	738.86 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**738.86 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	**738.86 €**	**738.86 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total Général		**0.00 €**		**0.00 €**

(1) y compris les restes à réaliser

Pièce Jointe N°4

06023 Code INSEE	COMMUNE de BREIL sur ROYA BUDGET EAU ET ASSAINISST	DM n°1 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISIION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (exploitation)	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	**3 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	**0.00 €**	**3 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	3 000.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		**0.00 €**		**0.00 €**

(1) y compris les restes à réaliser

Pièce Jointe N°5

06023 Code INSEE	COMMUNE de BREIL sur ROYA CAMPING MUNICIPAL	DM n°1 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6156 : Maintenance	0.00 €	125.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6231 : Annonces et insertions	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**0.00 €**	**625.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	**0.00 €**	**600.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
R-774 : Subventions exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 225.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**1 225.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**0.00 €**	**1 225.00 €**	**0.00 €**	**1 225.00 €**
Total Général		**1 225.00 €**		**1 225.00 €**

(1) y compris les restes à réaliser

Pièce Jointe N°6

Motion sur les migrants

" Depuis plusieurs mois des dizaines de milliers de personnes qui fuient les zones de conflits au Moyen-Orient et en Afrique et le sous-développement du continent africain cherchent refuge en Europe.

Première commune transfrontalière avec Vintimille, nous sommes à Breil-sur-Roya les témoins quotidiens de cette détresse humaine : des groupes de personnes démunies, qui ont faim, qui ont froid, qui sont épuisées, marchent le long de nos routes, voies ferrées et sentiers.

Cette situation est insupportable et nous ne pouvons pas rester indifférents à ce drame qui se déroule sous nos yeux.

Fidèle à ses valeurs, la population de notre vallée dans sa générosité multiplie les élans de solidarité pour soulager les souffrances.

Malgré les appels universels lancés par de hautes personnalités morales l'impression est que rien ne change. En conséquence, le Conseil Municipal de Breil sur Roya demande solennellement à l'Etat Français et aux Institutions Européennes de prendre la mesure de ce drame et de dégager les moyens humains et matériels nécessaires."

Pièce Jointe N°7

motion sur les migrants.

Je trouve que cette motion sur l'accueil des migrants traite d'un sujet sensible et polémique qui concerne la politique nationale voire internationale.

Même si je suis sensible à la détresse et aux sorts des migrants Je me méfie de l'utilisation qui pourra être faite de mon vote par le front national

et donc pour ces raisons Je préfère m'abstenir

Laurence Forstier.